



CONTRAT DE REDYNAMISATION DE SITE DE DEFENSE DE CAMBRAI

**DEVANT ACCOMPAGNER LA DISSOLUTION
DE LA BASE AERIENNE 103 DE CAMBRAI - ÉPINOY**



Sommaire

Liste des signataires du C.R.S.D.	3
Textes de référence	4
Préambule	5
Le fait générateur : la fermeture de la BA 103	5
Périmètre d'application retenu pour la mise en œuvre du CRSD	6
Carte du territoire	7
Durée du CRSD	8
Gouvernance, suivi et évaluation	8
Engagements de l'Etat	9
Engagements des partenaires de l'Etat	9
Diagnostic territorial	10
Un positionnement géostratégique, vecteur d'attractivité économique	10
Une transition entre filières historiques ancrées sur le territoire et filières en devenir	10
Un territoire de projets – un projet de territoire	11
Le CRSD, une opportunité devenue une volonté	12
Axes stratégiques du contrat de redynamisation	14
Axe 1 : Favoriser le développement du secteur tertiaire par une offre de formations appropriées et l'accroissement de surfaces de bureaux	14
Axe 2 : Soutenir la création et le développement de PMI - PME – TPE	15
Axe 3 : Consolider l'offre d'accueil à destination des entreprises	16
Axe 4 : Forger l'ambition du territoire et accompagner la mise en œuvre de grands projets	17
Axe 5 : Bâtir un projet de reconversion du territoire autour de la BA 103	18
Tableau de financement des actions	19
Page de signatures des partenaires	20
Fiches actions	21
Annexes	34

Les signataires du C.R.S.D. de la BA 103 de Cambrai - Epinoy

Le présent Contrat de Redynamisation de Site de Défense (C.R.S.D.) de la base aérienne 103 de Cambrai – Epinoy est officiellement conclu entre :

d'une part l'Etat, représenté localement par :

M. Jean-Michel BERARD, Préfet de la région Nord - Pas de Calais, Préfet du Nord,

et M. Pierre de BOUSQUET DE FLORIAN, Préfet du Pas de Calais

et,

d'autre part, les collectivités territoriales, groupements de communes, établissements publics et associations suivants, qui sont partenaires du C.R.S.D. en tant que porteurs d'actions, maîtres d'ouvrage et contributeurs financiers :

- le Conseil Régional du Nord - Pas de Calais, représenté par son Président, M. Daniel PERCHERON,
- le Conseil Général du Nord, représenté par son Président, M. Bernard DEROSIER,
- le Conseil Général du Pas de Calais, représenté par son Président, M. Dominique DUPILET,
- la Communauté d'Agglomération de Cambrai, représentée par son Président, M. François-Xavier VILLAIN,
- la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, représentée par son Président, M. Alain BOCQUET,
- la Communauté de Communes de Marquion, représentée par son Président, M. Jean-Pierre LEGER,
- la Communauté de Communes OSARTIS, représentée par son Président, M. Pierre GEORGET,
- la Ville de CAMBRAI, représentée par son Maire, M. François-Xavier VILLAIN,
- la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord de France, représentée par son Président, M.,
- l'Association Cambrésis Développement Economique (C.D.E.), représentée par son Président, M. Guy BRICOUT,
- l'Association Cambrésis Initiative, représentée par son Président, M. N...

auxquels s'associent :

- la Communauté d'Agglomération du Douaisis
- la Communauté de Communes de l'Ouest Cambrésis
- la Communauté de Communes de l'Enclave
- la Communauté de Communes de Sensescaut
- la commune de Haynecourt
- la commune de Sancourt
- la commune d'Epinoy
- la commune de Sauchy Lestrée
- la commune de Baralle
- la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Arras
- la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Nord
- la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Pas de Calais

Textes de référence

Politique de défense :

Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité Nationale (publié le 17 juin 2008)

Programme gouvernemental de modernisation de la Défense et les mesures d'accompagnement territorial des redéploiements de Défense (dispositif présenté le 24 juillet 2008)

Décision ministérielle du 31 juillet 2008 (ministre de la Défense) confirmant la dissolution de la BA 103 de Cambrai

Contrat de redynamisation de site de défense (C.R.S.D.)

Circulaire du Premier Ministre n° 5318/SG du 25 juillet 2008 relative à l'accompagnement territorial du redéploiement des armées

Zone de restructurations de défense (Z.R.D.) :

Article 34 de la loi de finances rectificative pour 2008 instituant des exonérations d'impôts et de charges sociales pour les entreprises qui créent des activités dans de nouvelles « zones de restructurations de défense » (Z.R.D.)

Arrêté du ministère de l'Espace Rural et de l'Aménagement du territoire en date du 1^{er} septembre 2009 relatif à la délimitation des zones de restructuration de défense

Fonds de restructuration de défense (F.R.E.D.) :

Circulaire du 05 mai 2010 (ministre de la Défense)

Cession à l'euro symbolique :

Article 67 de la loi de finances pour 2009 du 27 décembre 2008

Décret du 03 juillet 2009 pris pour l'application de l'article 67 de la loi de finances pour 2009 du 27 décembre 2008 et fixant la liste des communes éligibles au dispositif de cession à l'euro symbolique

Zone d'aide à finalité régionale

Décret n° 2009-925 du 27 juillet 2009 modifiant le décret du 07 mai 2007 relatif aux zones d'aide à finalité régionale (ministère de l'Espace Rural et de l'Aménagement du Territoire)

Fonds de soutien aux communes touchées (F.S.C.T.) :

Article 173 de la loi n° 2008-1425 de finances pour 2009 créant le fonds de soutien aux communes touchées par le redéploiement territorial des armées (F.S.C.T.)

Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2335-2 instituant le F.S.C.T.

Circulaire interministérielle n° IOCB0924084C du 12 novembre 2009 relative aux modalités d'attribution des aides que les communes peuvent percevoir au titre du F.S.C.T.

Zone d'emploi du Cambrésis :

Etude de l'INSEE définissant la zone d'emploi du Cambrésis (n° 3116), comprenant 151 communes dont la liste est mentionnée dans les arrêtés ministériels des 07 mars 2006 et 02 mai 2008 (ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie)

Préambule

1. Le fait générateur : la fermeture de la BA 103

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan national de restructuration des sites de Défense, le territoire du Cambrésis-Arrageois doit aujourd'hui faire face aux bouleversements liés à la fermeture programmée à l'été 2012 du site de la Base Aérienne 103 (BA 103).

Cette base de l'armée de l'air recouvre une superficie de 355 hectares répartis entre les deux départements du Nord et du Pas de Calais : 137 hectares dans le Nord (40%) et 218 hectares dans le Pas de Calais (60%). Elle touche le territoire de quatre communes, deux du Nord (Haynecourt et Sancourt) et deux du Pas de Calais (Epinoy et Sauchy-Lestrée).¹

En juillet 2008, au moment de l'annonce de la fermeture de la base, celle-ci comptait 1.515 personnels (1.402 militaires et 113 civils). Le bassin d'emploi de Cambrai est fortement impacté par cette décision gouvernementale qui concerne quelques 650 familles (avec 1.648 enfants) réparties sur 384 communes.²

Cette fermeture intervient dans un contexte économique tendu, dans un territoire qui a déjà subi les effets des crises successives de plusieurs filières (la mine, le textile et la dentelle) et connu de précédentes restructurations militaires (base aérienne OTAN de Niergnies, Centre de sélection n°2 à Cambrai).

Pour compenser les impacts économiques et démographiques de cette décision, un important dispositif d'accompagnement a été annoncé et se met en place, notamment par le Contrat de Redynamisation de Site de Défense (CRSD).

Ce principal dispositif est accompagné de mesures complémentaires qui ont pour objectif de générer un nombre d'emplois et un volume d'activités comparables aux apports actuels de la BA 103 :

- **le Centre de Liquidation des Factures du ministère de la Défense (CLIFA)**, complété d'un service facturier du ministère du Budget permettant la création de 400 à 450 emplois ;
- **la Zone de Restructuration de Défense (ZRD)** accompagnée des avantages fiscaux et sociaux pour les entreprises créatrices d'emplois ;
- **Le Fonds de Restructuration de Défense (FRED)** qui accompagne les créations d'emploi dans le cadre de nouvelles entreprises dans le périmètre de la ZRD ;
- **La cession à l'Euro symbolique** aux communes et groupements de communes qui souhaitent se porter acquéreurs des emprises foncières de la base aérienne ;
- **Le Fonds de soutien aux communes touchées (FSCT)** par le redéploiement territorial des armées, destiné à compenser les pertes de ressources financières consécutives à la baisse de population (diminution du montant des taxes d'habitation, baisse de la DGF, etc...)
- **Le Fonds National de Revitalisation des Territoires (F.N.R.T.)** soutenant, dans un territoire touché par des restructurations économiques, par des prêts bonifiés et sans garantie ou par une assistance technique, les entreprises de 10 à 500 salariés du territoire maintenant ou créant des emplois.
- Le dispositif des aides publiques en faveur de l'investissement des entreprises dans les communes ou parties de communes intégrées dans **les zones d'aide à finalité régionale (A.F.R.)**.

¹ voir carte en annexe n°12

² voir en annexe n°13 le tableau de répartition géographique des personnels concernés et de leurs familles sur les 4 départements du Nord, du Pas de Calais, de la Somme et de l'Aisne

2. Périmètre d'application retenu pour la mise en œuvre du CRSD de la BA 103

Le périmètre d'application du présent CRSD couvre l'ensemble des communes de la zone d'emploi du Cambrésis (n°3116). Il s'étend donc sur 151 communes³ :

- 116 communes du Nord :

59001 Abancourt ; 59010 Anneux ; 59023 Aubencheul-au-Bac ; 59037 Avesnes-les-Aubert ; 59039 Awoingt ;
59047 Banteux ; 59048 Bantigny ; 59049 Bantouzelle ; 59055 Bazuel ; 59059 Beaumont-en-Cambrésis ; 59060 Beaurain ; 59063 Beauvois-en-Cambrésis ; 59069 Bermerain ; 59074 Bertry ; 59075 Béthencourt ; 59081 Bévillers ; 59085 Blécourt ; 59097 Boursies ; 59102 Boussières-en-Cambrésis ; 59108 Briastre ; 59118 Busigny ;
59121 Cagnoncles ; 59122 Cambrai ; 59125 Cantaing-sur-Escaut ; 59127 Capelle ; 59132 Carnières ; 59136 Le Cateau-Cambrésis ; 59137 Catillon-sur-Sambre ; 59138 Cattenières ; 59139 Caudry ; 59140 Caullery ; 59141 Cauroir ; 59149 Clary ; 59161 Crèvecœur sur l'Escaut ; 59167 Cuvillers ;
59171 Dehéries ; 59176 Doignies ;
59191 Elincourt ; 59204 Escarmain ; 59206 Escaudoeuvres ; 59209 Esnes ; 59213 Estourmel ; 59219 Estrun ; 59216 Eswars ;
59236 Flesquières ; 59243 Fontaine-au-Pire ; 59244 Fontaine-Notre-Dame ; 59255 Fressies ;
59267 Gonnelieu ; 59269 Gouzeaucourt ; 59274 La Groise ;
59287 Haucourt-en-Cambrésis ; 59289 Haussy ; 59294 Haynecourt ; 59300 Hem-Lenglet ; 59311 Honnechy ; 59312 Honnecourt-sur-Escaut ; 59321 Inchy ; 59322 Iwuy ;
59341 Lesdain ; 59349 Ligny-en-Cambrésis ;
59372 Malincourt ; 59377 Marcoing ; 59382 Maretz ; 59389 Masnières ; 59394 Maurois ; 59395 Mazinghien ; 59405 Moeuvres ; 59412 Montay ; 59413 Montigny-en-Cambrésis ; 59415 Montrécourt ; 59422 Naves ; 59428 Neuville-Saint-Rémy ; 59430 Neuvilly ; 59432 Niergnies ; 59438 Noyelles-sur-Escaut ;
59450 Ors ; 59455 Paillencourt ; 59465 Pommereuil ; 59476 Proville ; 59485 Quiévy ;
59488 Raillencourt-Sainte-Olle ; 59492 Ramillies ; 59496 Rejet-de-Beaulieu ; 59498 Reumont ; 59500 Ribécourt-la-Tour ; 59502 Rieux-en-Cambrésis ; 59506 Romeries ; 59517 Les Rues-des-Vignes ; 59520 Rumilly-en-Cambrésis ;
59521 Saily-lez-Cambrai ; 59528 Saint-Aubert ; 59531 Saint-Benin ; 59533 Saint-Hilaire-lez-Cambrai ; 59537 Saint-Martin-sur-Ecaillon ; 59541 Saint-Python ; 59545 Saint-Souplet ; 59547 Saint-Vaast-en-Cambrésis ; 59552 Sancourt ; 59558 Saulzoir ; 59567 Séravillers-Foreville ; 59571 Solesmes ; 59575 Sommaing ;
59593 Thun-l'Evêque ; 59595 Thun-Saint-Martin ; 59597 Tilloy-lez-Cambrai ; 59604 Troisvilles ;
59608 Vendegies-sur-Ecaillon ; 59612 Vertain ; 59614 Viesly ; 59622 Villers-en-Cauchies ; 59623 Villers-Guislain ; 59624 Villers-Outréaux ; 59625 Villers-Plouich ;
59631 Walincourt-Selvigny ; 59635 Wambaix

- et 35 communes du Pas de Calais :

62081 Baralle ; 62082 Barastre ; 62096 Beaumetz-lès-Cambrai ; 62117 Bertincourt ; 62122 Beugny ; 62164 Bourlon ; 62184 Buissy ; 62189 Bus ; 62284 Ecourt-Saint-Quentin ; 62298 Epinoy ; 62384 Graincourt-lès-Havrincourt ;
62410 Haplincourt ; 62421 Havrincourt ; 62440 Hermies ; 62469 Inchy-en-Artois ;
62484 Lagnicourt-Marcel ; 62493 Lebuquière ; 62494 Léchelle ;
62559 Marquion ; 62572 Metz-en-Couture ; 62591 Morchies ;
62608 Neuville-Bourjonval ; 62638 Oisy-le-Vergier ; 62646 Palluel ; 62671 Pronville ; 62673 Quéant ;
62715 Rocquigny ; 62728 Rumaucourt ; 62731 Ruyaulcourt ;
62739 Sains-lès-Marquion ; 62780 Sauchy-Cauchy ; 62781 Sauchy-Lestrée ; 62830 Trescault ;
62840 Vélou ; 62909 Ytres.

A cette liste, il convient d'ajouter la commune de Corbehem (Pas de Calais), non seulement parce qu'elle est touchée par la fermeture de la BA 103, mais aussi en raison de son projet de port intérieur en prise directe avec le futur Canal Seine-Nord Europe, dont le développement doit se concevoir en cohérence avec la reconversion du site militaire de Cambrai – Epinoy.

Le cœur de ce territoire est inscrit dans un rayon de 15km autour du centre de la BA 103.

³ voir carte page suivante

Carte du territoire sur lequel s'applique le C.R.S.D. de la BA 103

3. Durée du contrat

La durée du présent contrat est de trois ans, à compter de sa date de signature. Cette durée initiale peut être prolongée par avenant pour une période complémentaire de deux années au maximum. Cette disposition concerne uniquement les opérations engagées dans la première période de trois ans, afin de permettre leur achèvement conformément au contrat initial.

4. Gouvernance, suivi et évaluation

Instance de gouvernance

Un comité de pilotage et de suivi est constitué, sous l'égide du préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, Préfet du Nord, pour assurer le contrôle de la mise en œuvre et l'évaluation des actions prévues au contrat.

Présidé par le préfet de région, il est composé des membres et personnalités suivants :

- les principaux élus des deux départements du Nord et du Pas de Calais présents dans le périmètre d'application du CRSD : parlementaires, conseillers régionaux et généraux, présidents des structures de coopération intercommunale ;
- les représentants territoriaux de l'Etat : le préfet du Pas de Calais ou son représentant (le secrétaire général de la préfecture est également le sous-préfet de l'arrondissement chef-lieu), le sous-préfet de Cambrai ;
- le délégué régional aux restructurations de défense ;
- un représentant de la délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR).

Ce comité, qui se réunira au moins deux fois par an, peut associer à ses séances, et à titre consultatif, outre le Commandant de la BA 103, toute personne dont les compétences ou les missions rejoignent les préoccupations et les travaux du comité. C'est notamment le cas des présidents des chambres territoriales de commerce et d'industrie ayant compétence dans le territoire de mise en œuvre du CRSD.

Ainsi constitué, ce comité de pilotage et de suivi préfigure le Bureau du futur syndicat mixte ouvert, dont la création envisagée correspond aux enjeux du territoire et à l'obligation de mettre en place une instance de gouvernance pérenne et apte à gérer le site de l'ex BA 103 et à en assurer le développement économique au-delà de la durée de vie du CRSD.

Modalités de suivi

L'animation et la coordination de la mise en œuvre du contrat de site sont assurées par le sous-préfet de Cambrai, assisté à cet effet d'un chef de projet. Le secrétariat du comité de pilotage et de suivi est assuré par les services de la sous-préfecture de Cambrai.

A chaque réunion du comité de pilotage et de suivi, un point de situation précis est établi par le chef de projet.

Si besoin, à mi-parcours d'application du contrat, les éléments des actions et du contrat pourront être amendées et réorientés.

Evaluation

Une évaluation de la mise en œuvre du présent CRSD est effectuée, une fois par an, par le comité de pilotage et de suivi en fonction des indicateurs de suivi et d'évaluation proposés, en s'attachant plus particulièrement au :

- Suivi des projets et des actions développés,
- Nombre d'entreprises créées ou développées dans le périmètre du CRSD,
- Nombre d'emplois créés dans le périmètre du CRSD.

5. Engagements de l'Etat

L'Etat s'engage :

- A apporter 11,77 M€ dans le cadre de l'enveloppe spécifiquement consacrée aux contrats de redynamisation des sites de défense ;
- De reconnaître une priorité, dans sa programmation budgétaire, aux projets concourant au présent contrat de site.

L'Etat s'engage par ailleurs, sous l'autorité du Préfet de la région Nord - Pas de Calais, Préfet du Nord, à mobiliser l'ensemble de ses services déconcentrés autour du sous-préfet coordonnateur du contrat de site, de manière à mettre en œuvre, avec les collectivités territoriales et les acteurs économiques du territoire, toutes les actions prévues au présent contrat de redynamisation du site de défense de la BA 103.

Il s'attachera également à mobiliser les mesures complémentaires mises en place au niveau national ou local par les dispositifs d'accompagnement de cette restructuration de défense, notamment celles qui sont déclinées au début du présent document.⁴

6. Engagements des partenaires de l'Etat⁵

- Message électronique comportant déclaration d'intention du cabinet du Président du Conseil Régional du Nord – Pas de Calais en date du 15 Juin 2010 + délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 1^{er} février 2010
- Lettre de déclaration d'intention du Président du Conseil Général du Nord en date du 29 juin 2010
- Lettres de déclaration d'intention du Président du Conseil Général du Pas de Calais en date du 29 juin 2010, complétée par ses lettres des 1^{er} décembre 2009 et 10 juin 2010
- Lettre d'approbation et d'engagement du Président de la Communauté d'Agglomération de Cambrai en date du 11 juin 2010
- Lettre de déclaration d'intention du Président de l'Agglomération de la Porte du Hainaut en date du 14 Juin 2010
- Lettre d'engagement du Président de la Communauté de Communes de Marquion en date du 11 Juin 2010
- Lettre de déclaration d'intention du Président de OSARTIS/Communauté de Communes Scarpe-Sensée en date du 08 juin 2010
- Délibération du conseil municipal de Cambrai en date du 08 février 2010 approuvant le renforcement du pôle universitaire par la construction d'une nouvelle Ecole d'Art et sollicitant les différents partenaires financiers figurant au plan de financement prévisionnel
- Lettre de déclaration d'intention du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cambrésis en date du 14 juin 2010
- Délibération du Bureau de l'agence Cambrésis Développement Economique en date du 21 mai 2010 approuvant l'engagement de CDE en qualité de maître d'ouvrage de deux actions du CRSD et confirmation sa contribution à leur financement
- Lettres de déclaration d'intention du Président de Cambrésis Initiative et du Président d'Arras Initiative en date du 09 et 11 juin 2010

⁴ voir page 5

⁵ documents joints en annexe n°1 à 11

1. Diagnostic territorial

Un positionnement géostratégique, vecteur d'attractivité économique

Le territoire du Cambrésis-Arrageois se situe au cœur d'une importante zone d'échanges traversée par de grands axes routiers structurants, les autoroutes A2 (liaison Paris - Bruxelles) et A26 (reliant Calais à l'A4 à Reims et à l'A5 à Troyes), qui l'ouvrent vers l'Europe du Nord, l'Europe de l'Est, l'axe rhodanien, l'Île de France et la façade atlantique.

Ce positionnement stratégique sera conforté d'ici quelques années par le renforcement du réseau fluvial, avec la réalisation du Canal Seine-Nord Europe (CSNE) dont la mise en service est prévue en 2015. Ce projet d'ampleur exceptionnelle, qui permet de relier le Cambrésis aux ports du Havre et du Nord de l'Europe, constitue un levier extraordinaire pour introduire de nouvelles dynamiques économiques sur le territoire. Il modifiera très sensiblement l'offre territoriale du Cambrésis-Arrageois ainsi que la structure à venir de l'espace économique local, en créant un transit majeur au cœur du territoire qui se retrouve ainsi lié aux espaces économiques nationaux et internationaux.

Cherchant à s'arrimer à cette forte dynamique économique à venir, une plate-forme multimodale de nouvelle génération sera implantée à la limite du Pas de Calais, sur la commune de Marquion, à quelques centaines de mètres de l'extrémité Ouest de la base aérienne⁶. Cette plate-forme servira de réceptacle pour de nombreuses implantations logistiques et industrielles, permettant de dynamiser par effet induit le tissu économique local et de créer des emplois locaux. L'activité déployée sur ce site nécessitera sa connexion au réseau ferré pour le transport du fret, cette liaison devant également relier la BA 103 au réseau ferré existant.

Concernant les infrastructures ferroviaires existantes, les élus du territoire sont unanimes à réclamer l'amélioration des conditions de desserte pour les voyageurs, et ce pour répondre aux préoccupations et aux besoins exprimés de longue date par les populations. A cet effet, une liaison directe Cambrai – Arras se raccordant à la ligne à grande vitesse Paris - Lille est revendiquée pour faciliter les déplacements vers l'Île de France et les grandes métropoles d'Europe du Nord (Lille, Bruxelles, Londres, etc...).

Avec les mêmes préoccupations, le maintien d'une activité aérienne consacrée à l'aviation d'affaires et à du fret léger ponctuel, adaptée aux enjeux économiques et aux demandes locales, renforcera l'attractivité du site et de son territoire environnant, qui seront ainsi accessibles par autoroute, voie d'eau, voie ferrée et liaison aérienne.

Une transition entre filières historiques ancrées sur le territoire et filières en devenir

L'atout stratégique de ce positionnement géographique est complété par la présence d'une main d'œuvre de qualité dont les compétences reconnues permettent une adaptation à de nouvelles activités

Le territoire du Cambrésis-Arrageois s'appuie, pour son développement économique, sur un tissu de TPE-PME important (plus de 80 % des établissements de la zone d'emploi du Cambrésis ont moins de 10 salariés). Les filières historiques, notamment les filières agricole, agro-alimentaire et textile, constituent le socle d'un potentiel économique sur lequel s'appuie une dynamique d'entraînement de l'économie locale.

Si la filière textile reste une activité essentielle et représentative du Cambrésis en termes d'emploi et du savoir-faire traditionnel du territoire, elle connaît toutefois un déclin progressif, accru sous l'effet de la crise économique. Mais, les marchés haut de gamme ou de niche sur lesquels le territoire est positionné, notamment dans la broderie et la dentelle, sont porteurs d'une forte créativité et d'un réel potentiel d'innovation qui se développent avec le pôle de compétitivité Up-Tex. Ce secteur a permis de former une main d'œuvre qualifiée dont les compétences sont aisément transférables vers d'autres secteurs de précision.

⁶ voir cartes en annexes n°14, 15 et 16

La filière agro-alimentaire possède une forte implantation sur le territoire, avec une filière agricole développée (quelques 1200 exploitations) pouvant se renforcer par la restructuration progressive de ses acteurs. Les enjeux de l'emploi liés à ce secteur sont importants : en relais, l'industrie agro-alimentaire constitue le troisième secteur industriel du Cambrésis qui accueille plus d'une vingtaine d'entreprises spécialisées (dont cinq avec un effectif supérieur à 100 salariés) et de renom (Candia, Florette, Nestlé, Royal Canin et Téréos).

La filière agro-alimentaire pourra également se développer au travers du pôle d'excellence agro-alimentaire (PEAA) réunissant l'Arrageois et le Cambrésis. Cette dynamique permettra une meilleure structuration de la filière, une amélioration de l'offre de formation et le renforcement de la recherche et de l'innovation.

Dans le prolongement de ces filières historiques se dessinent de nouvelles perspectives de développement économique autour de filières émergentes (les textiles techniques, la logistique) dans lesquelles les problématiques de développement durable seront partie prenante.

La filière logistique a su se démarquer grâce à la localisation stratégique du territoire. On peut rappeler les quatre plate-formes de distribution à dimension internationale (Babyliss, Columbia Sportswear, C-Log et LIDL) implantées sur les zones d'activités d'Iwuy et de l'Actipôle de l'A2. La future réalisation du Canal Seine-Nord Europe avec sa plate-forme multimodale associée, à Marquion, s'inscrit donc dans un espace économique où les stratégies de chaînes logistiques densifiées prennent toute leur place.

Dans la perspective des directives impulsées par le Grenelle de l'environnement, la juxtaposition de modes de transport à caractère durable (fluvial et ferroviaire) sont un atout indéniable pour le développement d'activités économiques attachées au site. On peut souligner que le développement d'une offre de gestion des données à très haut débit concourra à faciliter l'implantation d'entreprises pour lesquelles la rapidité de communication et d'échanges de données est essentielle à leur développement.

Les premières réflexions menées dans le cadre d'un projet de reconversion du site montrent que la filière des éco-industries douces (par exemple la construction de panneaux solaires, d'éléments d'éoliennes, ou la fabrication de véhicules électriques) seront à préférer à des activités de tri, de recyclage, et de transformations moins innovantes et moins valorisantes, induisant des contraintes non souhaitées localement.

Le territoire se prépare à accueillir des activités nouvelles pour lesquelles la main d'œuvre disponible présente de réelles aptitudes à l'évolution et à l'adaptation. C'est le cas notamment des personnels de l'actuelle BA 103 dont la plupart mettent en oeuvre des technologies avancées indispensables à la capacité opérationnelle des systèmes d'armes et de projection de l'armée de l'air. Pour les filières émergentes, ces personnels constituent un vivier de compétences et de savoir-faire qui pourront autant que de besoin être complétés par des formations adaptées.

Un territoire de projets – un projet de territoire

Le bassin du Cambrésis-Arrageois bénéficie de multiples espaces de projets sur son territoire : la BA103, la plate-forme multimodale de Marquion, le site de Niergnies pour les principaux, auxquels on peut associer les zones d'activités de Baralle (62) et d'Iwuy (59), le quartier gare de Cambrai, la zone des docks à Cambrai, et le site de Corbehem. Ces emprises foncières sont, pour les quinze ans à venir, autant de réponses à l'actuelle saturation des zones d'activités existantes. Elles sont indispensables au renforcement de l'offre foncière sur l'ensemble du bassin.

Il est essentiel qu'une démarche stratégique conduise la politique d'aménagement de ces sites (pour un ordre de grandeur de 1 000 hectares) avec le souci d'une cohérence globale et d'une nécessaire complémentarité des différents sites et de leurs activités qui devront rester compatibles

En complément des zones précitées destinées à l'accueil d'activités à caractère industriel, le territoire souhaite développer le domaine tertiaire pour asseoir et renforcer son attractivité et diversifier son offre économique.

L'augmentation de l'offre d'espaces de bureaux, la modernisation et l'accroissement de structures de formation, la mise à disposition d'un plateau tertiaire constituent les principales orientations de cet axe de développement.

Leur localisation au pôle gare SNCF–gare routière de Cambrai est envisagée pour garantir une facilité d'accès, notamment pour une frange importante de la population locale peu dotée en véhicules personnels. Il est en effet indispensable de rapprocher les services de proximité des personnes en recherche d'emploi, en reconversion professionnelle ou en parcours de formation.

Parallèlement, l'arrivée du CLIFA avec une mise en fonctionnement prévue début 2013, permettra, sur le site des anciens docks, d'installer durablement à Cambrai l'outil unique du ministère de la Défense pour le traitement de toutes ses factures. Ce centre pourrait évoluer vers un service facturier du ministère du Budget. L'ensemble comptera entre 400 et 450 emplois.

Le CRSD, une opportunité devenue une volonté

La fermeture annoncée de la BA 103 a provoqué à l'été 2008 un véritable électrochoc. Très vite les acteurs politiques et économiques se sont mobilisés pour relever le défi de la reconversion de ce site militaire. Pour accompagner la fermeture de la BA 103, le Gouvernement a principalement décidé la mise en œuvre d'un Contrat de Redynamisation de Site de Défense (CRSD).

Ce projet a aussitôt concentré les énergies de tous les acteurs du territoire autour d'un objectif commun et d'une même ambition : réussir la reconversion économique du site, par l'arrivée d'activités et d'entreprises nouvelles et la création de nombreux emplois. Depuis lors, avec la réelle volonté d'aboutir, les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, les responsables économiques, les animateurs des structures de développement ont travaillé avec les services de l'Etat pour définir les orientations et le contenu du CRSD.

Un consensus s'est très vite dessiné autour des principales priorités que constituent le rebond économique et la reconquête des emplois perdus. Ainsi, d'une fatalité annoncée, la fermeture de la BA 103 devient une réelle opportunité.

La démarche d'élaboration du CRSD a permis de réunir les forces vives du territoire et de concentrer l'énergie de tous les acteurs autour d'un projet d'ampleur qu'est le devenir économique du Cambrésis-Arrageois. En effet, non seulement les communes, mais aussi les intercommunalités, les conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais ainsi que le conseil régional ont fédéré leur volonté et leurs moyens pour élaborer une offre de projets traduite dans ce CRSD. A leurs cotés se sont également mobilisés les responsables économiques et socioprofessionnels de l'ensemble du bassin. La frontière administrative entre les deux départements n'a été, à aucun moment, un obstacle ou un frein à la collaboration entre les élus et au portage commun de ce projet.

La démarche d'élaboration du CRSD s'est inscrite dans l'objectif principal de consolider l'attractivité du site de la base aérienne pour des grands projets industriels à dimension internationale. Plutôt que de dire aujourd'hui quels domaines d'activités doivent être développés sur le site – ce qui serait une gageure dans une conjoncture économique fluctuante - les décideurs du territoire ont préféré renforcer les équipements et les infrastructures qui donnent à cette emprise foncière des caractéristiques rares dans un grand quart nord-ouest de la France.

En effet :

- le maintien de la piste, de ses équipements associés et des infrastructures aéronautiques adaptés à un trafic de vols d'affaires et de fret léger, permet de **disposer d'une piste aux portes de l'usine** ;
- la **mise à disposition « clef en main »** d'espaces de bureaux fonctionnels, de locaux d'hébergement et de restauration collective modernes, complétés par des infrastructures de soutien (ateliers, hangars, cinéma, VRD, chaufferie...), réunissent les caractéristiques d'un **parc d'activité à vocation tertiaire dans un site arboré et sécurisé** ;
- la proximité immédiate du futur Canal Seine Nord Europe (CSNE) à grand gabarit, passant à 450 mètres seulement de l'extrémité ouest de la base, offre une opportunité de complémentarité entre la plate-forme multimodale de Marquion positionnée à cet endroit du canal et les 355 hectares voisins disponibles sur le site de la base⁷ ;
- la construction d'une nouvelle liaison ferrée dédiée au fret permet de connecter cet ensemble foncier (PFM et BA103) au réseau ferroviaire national existant (par la ligne Cambrai-Douai) ;

⁷ voir cartes en annexes n°14, 15 et 16

- l'arrivée de la fibre optique garantit un flux de données à très haut débit (THD) pour les entreprises qui pourront s'installer sur les deux sites.

Ainsi, la conjonction de tous les modes de transport (autoroutes, réseau ferré, réseau fluvial, aérien), l'interconnexion des réseaux de communication modernes et performants (THD) et la présence d'équipements de soutien dédiés à l'homme et aux activités confèrent ensemble à ce site un caractère unique et exceptionnel.

Au-delà de cette orientation stratégique, les acteurs du territoire privilégient de soutenir et d'encourager l'installation d'activités économiques parfaitement compatibles et créatrices de nombreux emplois qualifiés. Pour eux, la libération de vastes espaces par le départ des militaires ne doit pas se traduire par l'installation d'activités à fortes contraintes environnementales, peu créatrices de richesse et d'emplois.

En complément de l'aménagement et de la reconversion de la base, d'autres équipements sont appelés à s'installer à Cambrai, notamment sur une friche ferroviaire à proximité du pôle gare, pour accueillir le nouveau centre Formatech (outil de formation de la CCI du Cambrésis), des activités à vocation tertiaire ou des services de proximité.

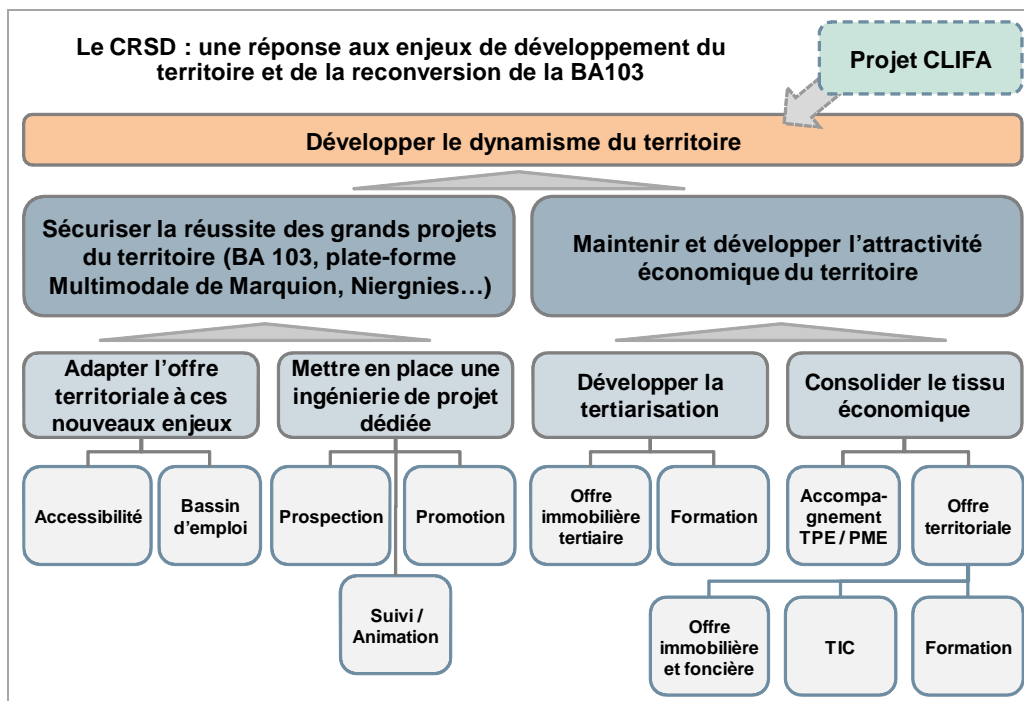
Pour être complet, il faut également rappeler l'installation du CLIFA, administration délocalisée du ministère de la défense, à Cambrai, sur le site des anciens docks au droit du canal de l'Escaut.

Enfin, la mise en œuvre de ces différents projets exige de renforcer l'ingénierie locale à deux niveaux, pour le CRSD lui-même par la mise en place d'un chef de projet auprès du sous-préfet coordonnateur du contrat de site, et à destination de la principale structure intercommunale du territoire : la Communauté d'Agglomération de Cambrai, qui va prochainement élargir son périmètre dans le cadre d'une intercommunalité renforcée autour de la BA 103.

En résumé, l'élaboration du CRSD de la BA 103 traduit la volonté de tout un territoire qui fédère :

- d'une part, l'engagement de l'Etat à accompagner le départ de l'Armée de l'Air et de compenser ses effets sur le territoire,
- et, d'autre part, le choix des responsables politiques et économiques de travailler ensemble autour d'objectifs communs, avec la volonté de concrétiser dans les faits, avec une stratégie globale et cohérente, les orientations et les priorités fixées pour la reconversion du site et l'essor économique du bassin.

Le projet de territoire qui découle de cette démarche peut être ainsi schématisé :



2. Axes stratégiques du Contrat de Redynamisation

Pour développer le dynamisme économique du territoire du Cambrésis-Arrageois, les actions d'accompagnement du présent contrat s'appuieront sur les 5 axes stratégiques suivants :

- Favoriser le développement du tertiaire par une offre de formations appropriées et l'accroissement des surfaces de bureaux
- Soutenir la création et le développement des PMI-PME-TPE,
- Consolider l'offre d'accueil à destination des entreprises,
- Forger l'ambition du territoire et accompagner la mise en œuvre de grands projets,
- Bâtir un projet de reconversion de la BA 103.

AXE 1 : Favoriser le développement du secteur tertiaire par une offre de formations appropriées et l'accroissement des surfaces de bureaux

Le paysage économique du territoire se consolide : des projets structurants sont initiés ou étudiés pour renforcer les filières existantes (extension à très court terme de l'Actipôle, création du port intérieur de Corbehem, aménagement de l'ancienne base de Niergnies...), des zones d'activité se tournent volontiers vers les secteurs du développement durable, la filière textile se concentre sur des productions innovantes (textiles techniques) ou les marchés de niche (la dentelle dans la haute couture, la broderie dans les produits haut de gamme).

Pour contrer la fuite des jeunes actifs vers des territoires plus attractifs, le Cambrésis doit s'attacher à diversifier son tissu économique. Il doit notamment accentuer sa tertiarisation et ainsi permettre le maintien des diplômés sur son territoire.

Quelques opérations immobilières sont nécessaires pour ancrer cette dynamique de développement du tertiaire. L'enjeu est de proposer une offre immobilière adaptée aux attentes des entreprises souhaitant s'implanter ou se développer sur le territoire, en fonction de leurs activités et de leurs besoins d'évolution.

Il faut également pouvoir proposer une offre diversifiée et performante en matière de formation, l'offre existante étant principalement tournée vers les filières technologiques.

• EXTENSION DE FORMATECH, OUTIL DE FORMATION DE LA CCI DU CAMBRESIS (CCIC)

Disposant d'un premier site à Solesmes (à l'est de l'arrondissement) et d'un second à Fontaine-Notre Dame à proximité de Cambrai, FORMATECH est l'un des principaux établissements de formation continue du Cambrésis avec le centre de formation FORMINTER spécialisé dans le textile et le commerce, et le GRETA pour les métiers de l'électronique, la maintenance d'équipements électroniques et la vente.

Le site de FORMATECH de Fontaine-Notre Dame, actuellement vieillissant et exigü, appelle la construction d'un nouveau bâtiment. C'est à Cambrai, sur une friche ferroviaire proche de la gare SNCF et de la gare routière, que la CCIC souhaite implanter ce nouveau bâtiment HQE. Il permettra d'offrir des formations plus étoffées par l'accroissement des surfaces d'accueil, et d'accompagner la tertiarisation du Cambrésis par le développement de formations nouvelles et spécifiques. Il aura également pour but d'anticiper les besoins de qualification des emplois qui seront créés par les futurs projets de développement économique du territoire, notamment le creusement du canal Seine Nord Europe et la construction des ouvrages d'art associés.

Sa localisation sur le futur pôle gare de Cambrai permettra enfin un accès facilité à la formation, le manque de mobilité étant localement un facteur discriminant pour accompagner le retour à l'emploi.

- **DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION SUPERIEURE (SOUTIEN A L'ECOLE D'ART DE CAMBRAI)**

L'École d'Art de Cambrai occupe actuellement des locaux inadaptés dans un bâtiment devenu obsolète. Il est indispensable qu'elle puisse bénéficier d'une infrastructure immobilière appropriée à ses activités d'enseignement et d'animation culturelle, et de répondre ainsi aux enjeux de son appartenance au réseau des quatre écoles d'art de la région Nord – Pas de Calais. Ce projet contribue également au renforcement de l'image de Cambrai Ville d'Art et d'Histoire

La construction d'un bâtiment neuf de 3 200 m² est prévue sur un terrain appartenant à la Ville de Cambrai, près de l'antenne de l'Université de Valenciennes, de manière à se rapprocher des infrastructures universitaires communes et renforcer le pôle universitaire existant. La réalisation de ce projet est indispensable au maintien de cette école supérieure d'art à Cambrai, son départ vers une autre agglomération pouvant en effet intervenir en cas d'absence de solution de transfert dans des locaux modernes et fonctionnels. Ainsi transformée, cette école supérieure permettra de continuer à former environ 150 étudiants, soit 20% du total des étudiants sur le territoire, tout en conservant et renforçant le corps enseignant. Ce projet a également pour objectif de maintenir une formation BAC+5 sur Cambrai, d'accroître la population étudiante et in fine ancrer les jeunes diplômés de formation supérieure sur ce territoire qui en est faiblement pourvu.

- **CONSTRUCTION D'UN BATIMENT A VOCATION TERTIAIRE A CAMBRAI**

Le territoire n'est pas en mesure de proposer une offre suffisante d'espaces à vocation tertiaire immédiatement disponibles. L'opportunité toute récente d'accueillir un centre de contacts clients a, en effet, mis en évidence le besoin pressant de locaux convenant à ce genre d'activité.

Est donc prévue la construction d'un bâtiment à vocation tertiaire aux normes HQE de 5 000 m², de préférence sur le pôle - gare de Cambrai. Ce futur bâtiment devra répondre aux standards actuels des projets tertiaires, avec des agencements et d'équipements intérieurs modulables, de manière à pouvoir rapidement accueillir un ou plusieurs utilisateurs tout en s'adaptant à leurs spécificités propres. Cet équipement doit pouvoir faciliter la création de plusieurs centaines d'emplois (de 300 à 500).

AXE 2 : Soutenir la création et le développement des PMI – PME - TPE

Les PMI-PME et TPE constituent un socle économique important pour le territoire du Cambrésis dans lequel plus de 80 % des entreprises ont moins de 10 salariés. Toutefois, la dynamique de création d'entreprises reste limitée malgré une nette progression entre 2006 et 2007.

Des actions ciblées à la fois pour les PMI-PME et les TPE sont prévues pour accompagner leur l'implantation, leur fidélisation et leur développement sur le territoire par la création d'emplois.

- **MISSION DE REVITALISATION BASEE SUR UN ACCOMPAGNEMENT FINANCIER A LA CREATION D'EMPLOIS AU SEIN DE PMI-PME**

Cette action vise la réalisation d'une mission de revitalisation sur le territoire concerné par la fermeture de la BA 103 grâce à un fonds dédié (aide directe et/ou prêt à taux réduit et sans garantie, via le réseau bancaire) en fixant un objectif en termes d'emplois. Il s'agit au travers de cette action de soutenir les entreprises existantes par des fonds de prêt ou des subventions liés à la création d'emplois, et d'avoir un effet de levier par l'intervention de fonds bancaires mobilisés par le prestataire qui sera en charge de cette mission de revitalisation. La création de 100 emplois est attendue grâce à cette action.

- **FAVORISER LA CREATION DE TPE PAR LE RENFORCEMENT DU FONDS DE PRET DES PLATES-FORMES D'INITIATIVE LOCALE**

Les plates-formes d'initiative locale (PFIL) sont des outils de proximité fonctionnels en secteur diffus, qui par une connaissance fine des besoins des territoires, permettent le maintien et la création de plus de 5 000 emplois depuis leur mise en place. L'objectif est de soutenir les plates-formes agissant sur le périmètre du CRSD dans la création d'une nouvelle offre à destination des entreprises, en faveur du développement de l'emploi et des TPE par la mise en place d'un nouveau prêt d'honneur. Ce dernier serait destiné aux entreprises de petite taille, de 5 à 10 salariés, développant des activités technologiques dans le périmètre d'application du CRSD. Il s'agit de mettre en place un accompagnement pour une dizaine d'entreprises par an, avec un montant de prêt remboursable de 15.000 € par dossier. La sélection des dossiers repose sur un comité d'agrément, composé de représentants du monde économique, garant du bon ciblage des projets aidés.

AXE 3 : Consolider l'offre d'accueil à destination des entreprises

Pour répondre à la saturation toute prochaine des espaces économiques existants et pour rattraper un retard dans le développement des Technologies de l'Information et de la Communication, le territoire doit rapidement agir dans ces deux directions, pour fixer les entreprises en contribuant à leur compétitivité et en leur apportant des conditions de travail modernes et performantes.

Des actions sont ainsi prévues pour améliorer et diversifier l'offre foncière et/ou immobilière pour les entreprises du territoire. Il est d'abord nécessaire de créer de nouvelles surfaces de zones d'activités. Ensuite, il faut consolider l'offre de services à destination des entreprises en assurant l'accès au très haut débit sur les parcs d'activités et les sites stratégiques du territoire.

- **CREATION DE LA ZONE DE BARALLE**

Le territoire de la Communauté de Communes de Marquion-Osartis, faiblement pourvu en espaces d'activités économiques, doit se doter d'une zone d'activités pour optimiser les retombées sur son territoire de la Plate-Forme Multimodale (PFM) appuyée sur le futur canal Seine Nord Europe. Il s'agit, au travers du projet d'une Zone d'Activités Légères de 11 hectares, de soutenir le développement des PME ou des artisans, sous-traitants potentiels des futures entreprises implantées sur la PFM.

Cette création d'espaces permettra également de rééquilibrer et diversifier les capacités d'accueil à l'échelle du territoire Marquion – Osartis, et de répondre à une demande exprimée par les entreprises du secteur. L'objectif de création d'emplois sur cette ZAL est de 250 à 350 emplois, répartis entre 20 à 30 PME-PMI et entreprises artisanales.

- **ACCOMPAGNER LA CREATION DU PORT INTERIEUR DE CORBEHEM**

La création du port intérieur de Corbehem vise à valoriser le potentiel fluvial à l'échelle du Cambrésis-Arrageois dans la perspective de réalisation du CSNE. Il répond aux besoins recensés auprès d'entreprises majeures et s'inscrit dans la perspective de maintien d'une entreprise clé de la filière papetière : Stora Enso, représentant 350 emplois. En permettant le report modal, et en offrant aux entreprises une solution de transport alternative à la route, le territoire veut attirer de nouvelles entreprises logistiques et industrielles compétitives (telles Colas, ID Logistics, Béton de France, Renault) qui ont exprimé leur vif intérêt pour ce projet.

L'action inscrite au CRSD est la première tranche d'un projet d'ensemble de requalification de friches industrielles, et d'aménagement d'une zone portuaire et d'espaces intermodaux.

- **EXTENSION DU PARC D'ACTIVITE D'IWUY FAVORISANT L'ACCUEIL D'ENTREPRISES NOUVELLES**

Le parc d'activité d'Iwuy, situé à proximité immédiate de l'autoroute A2, représente avec la zone voisine d'Hordain l'un des pôles économiques forts du territoire et l'une des zones les plus attractives pour les entreprises. Son extension a pour finalité d'augmenter l'offre foncière et de développer l'emploi sur le bassin du Cambrésis occidental dont la densité reste faible : moyenne de 15 emplois/ha.

Toutefois, cet ensemble foncier est actuellement resserré entre plusieurs infrastructures, et son accessibilité malcommode constitue un frein à l'implantation de certaines entreprises désirant venir au pied de l'A2. La création d'un accès supplémentaire entre les deux zones est notamment indispensable pour obtenir l'implantation d'une plate-forme logistique de Décathlon (350 emplois). Il est également nécessaire de désenclaver le parc d'Iwuy pour en permettre l'extension et renforcer sa synergie avec la zone voisine de Hordain-Hainaut, en accompagnement de la mise en place d'un pont-rail offrant un accès direct à l'échangeur n°1 5 de l'autoroute A2 par le nouveau rond-point de la RD630.

Le projet inscrit au CRSD ne concerne pas ce pont-rail, mais d'une part les liaisons assurant le passage inférieur à cet ouvrage, la desserte interne à la zone et son extension sur 40 hectares supplémentaires, et d'autre part l'aménagement-viabilisation de ces nouveaux espaces pour permettre l'accueil de nouvelles entreprises et bâtiments.

- **BRANCHEMENT AU TRES HAUT DEBIT DE PARCS D'ACTIVITES ET SITES STRATEGIQUES**

Le territoire du Cambrésis connaît un retard dans la maîtrise et l'utilisation des TIC, notamment dans les zones d'activités, pénalisant l'implantation ou le développement d'entreprises, principalement tertiaires, dans la mesure où actuellement 81 % seulement des établissements sont informatisés et connectés à Internet.

Cambrésis Développement Economique a réalisé une étude de faisabilité pour le branchement Haut Débit et Très Haut Débit des parcs d'activités et des sites stratégiques. L'action inscrite au CRSD concerne la connexion des 8 premiers d'entre eux au réseau de transport de données en THD par fibre optique.

AXE 4 : Forger l'ambition du territoire et accompagner la mise en œuvre de grands projets

Le périmètre du contrat de site est marqué par une multitude d'échelles de projet : spécifiquement, le site de la BA 103 est localisé sur les deux départements du Nord et du Pas de Calais, ce qui exige une gouvernance adaptée pour la conduite du projet d'ensemble et la prise effective de décision. Des actions liées à l'ingénierie de projet et à la promotion du territoire sont indispensables pour mettre en œuvre une démarche globale et cohérente à l'échelle du Cambrésis-Arragois, réunissant les différents acteurs du développement économique et de l'aménagement de l'espace.

Les responsables locaux doivent également s'attacher à renforcer durablement le bassin d'emploi et lui conférer une nouvelle image de territoire compétitif, innovant et respectueux d'un développement durable

- **MISE EN PLACE D'UNE INGENIERIE DEDIEE AU SUIVI DU CRSD ET AUX ENJEUX MAJEURS DU TERRITOIRE**

Le renforcement de l'ingénierie de projet, actuellement sous-dimensionnée pour la gestion de projets d'envergure et complexes, tels la plate-forme de Marquion et la reconversion des deux bases aériennes (BA 103 et Niergnies), nécessite le recrutement d'un chef de projet senior pour la durée du CRSD. Placé auprès du sous-préfet coordonnateur du contrat de site, il doit assurer le pilotage et le suivi de la mise en œuvre des projets de territoire, en relation étroite avec les collectivités locales concernées.

Dans un bassin où apparaissent d'autres perspectives d'aménagement de sites majeurs (notamment la PFM de Marquion et l'ancienne base OTAN de Niergnies), ce chef de projet veillera à la cohérence des actions pour éviter toute concurrence ou interférence intra-territoriale. Il devra également jouer le rôle d'animateur et de coordonnateur à l'égard de la communauté de commune de Marquion et de la communauté d'agglomération de Cambrai dont les capacités d'ingénierie doivent également être renforcées. Un travail étroit en équipe est à cet effet indispensable.

- **RENFORCEMENT DE LA PROMOTION/PROSPECTION**

Afin de renforcer l'image du territoire, de valoriser les projets et les infrastructures attachées au contenu du CRSD, afin d'accroître son attractivité vis-à-vis des entreprises et des investisseurs potentiels, le territoire veut investir dans une stratégie de communication, notamment par la définition d'un plan de communication et de prospection.

Cette stratégie de communication s'appuiera sur des documents de promotion et des actions de prospection ciblées sur les projets phares du territoire (BA 103, base de Niergnies, PFM de Cambrai-Marquion, espaces à vocation tertiaire). Les moyens de prospection pourront être renforcés par des missions ciblées effectuées, au besoin, par l'intermédiaire d'une expertise extérieure (cabinets d'études, consultants). Un ciblage des prospects pourra en outre être effectué au regard de l'offre d'accueil à venir.

Cette action de marketing territorial a pour objectif d'attirer l'implantation de nouvelles entreprises et d'assurer la promotion de l'offre territoriale.

AXE 5 : Bâtir un projet de reconversion du territoire autour de la BA 103

- **ETUDES LIEES A LA RECONVERSION DE LA BA 103 ET AU DEVELOPPEMENT DU CAMBRESIS-ARRAGEOIS**

L'emprise de la BA 103 (355 hectares) constitue le site majeur pour tout le territoire du Cambrésis et de l'Arrageois, à moyen et long terme. Ceci résulte principalement de sa position géostratégique, à proximité immédiate du CSNE et de la plate-forme de Marquion.⁸

Au regard de l'ampleur de l'emprise à reconvertir, du calendrier et des enjeux de reconversion, un fonds spécial sera dédié au financement des études ultérieures à mener dans le cadre de la reconversion du site de la BA 103 (études sur le bâti, études sur le schéma d'aménagement du site, le désenclavement du Cambrésis, le dimensionnement des activités économiques, etc).

Les actions engagées dans cet axe stratégique sont destinées à valider et/ou compléter les développements envisagés dans les pré-études, s'assurer de la faisabilité technico-économique, et aboutir à un plan cohérent de développement du site.

Ce fonds sera adossé à la mission ingénierie pilotée par le chef de projet placé auprès du sous-préfet de Cambrai.

- **ETUDE GLOBALE D'AMELIORATION DE LA DESSERTE FERROVIAIRE DU CAMBRESIS**

Dans le cadre de l'accompagnement territorial du redéploiement de la Défense, l'Etat s'est engagé à relancer l'examen du projet concernant la ligne ferroviaire Cambrai – Arras demandée par les élus locaux pour améliorer la desserte du territoire en mode de transport des voyageurs .

La Région Nord – Pas de Calais a accepté, sur proposition de l'Etat et dans le contexte du CRSD de la BA 103, de porter cette étude dont la réalisation est confiée à RFF, et de participer à son financement à parité avec l'Etat (150.000€ chacun).

- **ETUDES PRE-FINANCEES PAR LE CRSD (PAS DE FICHE ASSOCIEE)**

Pour mémoire, deux études ont été engagées et financées en 2009 par anticipation sur le CRSD. La première porte sur le raccordement ferroviaire de la future plate-forme de Marquion au réseau ferré national pour le transport du fret, la seconde concerne la reconversion de la base aérienne BA103. Le montant total des deux études, sur crédits FNADT, s'élève ainsi à 0,292M€.

Etude de raccordement ferroviaire fret : cette étude a été engagée au mois de juillet 2009, une convention de financement de l'étude pour un montant de 150 000€ a été signée entre l'Etat et RFF le 20 juillet 2009. RFF en assure la maîtrise d'ouvrage. Les premières conclusions de l'étude ont été présentées au comité de site du 31 mai 2010. Les résultats aboutissent à la proposition de plusieurs scénarios possibles de raccordement ferroviaire et la présentation des coûts associés. Les travaux de RFF ont été conduits en concertation avec VNF et la DGAC pour s'assurer de la cohérence et de la compatibilité de ces tracés avec le maintien d'une activité aérienne dédiée à de l'aviation d'affaires et au fret léger.

Etude de reconversion de la BA103 : cette étude s'appuie sur les éléments recueillis lors de l'étude de diagnostic du territoire conduite par le cabinet DTZ. Elle a été confiée au cabinet DTZ pour un montant de 142 000€ au printemps 2009. Ses conclusions ont été présentées au comité de site du 9 février 2010. L'objectif de l'étude est, à partir des éléments du territoire et des infrastructures de la base, de proposer plusieurs scénarios de reconversion du site dans une perspective de temporalité de développement et de cohérence économique globale.

En complément du diagnostic territorial, ces deux études ont permis de rassembler les éléments qui constituent le fond documentaire et l'articulation du présent CRSD sous l'angle de la redynamisation du territoire et de la reconversion économique de l'emprise de la base.

⁸ se reporter au chapitre « diagnostic territorial » en page 10 et aux cartes jointes en annexes n° 14, 15 et 16

Tableau de financement des actions

